



Juin 2013

Le Scot des Rives du Rhône, passeur de biodiversité





Le Scot des Rives du Rhône, « passeur » de biodiversité



DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES MAIS FRAGILES

Le territoire du Scot des Rives du Rhône constitue un important carrefour biogéographique.

La diversité des reliefs (massifs montagneux, plateaux, coteaux, plaines) et de la géologie, l'importance du réseau hydrographique (le Rhône et ses affluents, les «quatre vallées»), ont façonné ce territoire qui a hérité de patrimoines paysagers et naturels remarquables.

Les différents terroirs et entités paysagères, à la fois liés et séparés par le Rhône, sont fortement marqués par les conditions géologiques et topographiques locales. Outre le réseau hydrographique, structurant, il faut souligner :

- le massif et les crêts du Pilat.
- les balmes viennoises.
- les ripisylves et les massifs forestiers : les milieux forestiers ont tendance à progresser des cimes vers les plateaux et les vallées par enfrichement, sous l'effet notamment de la déprise agricole.

Les reliefs, la diversité des éléments paysagers, le Rhône et ses vallées alluviales, constituent une grande diversité d'habitats sur l'ensemble du territoire du Scot. Un tiers du territoire s'inscrit dans des espaces naturels remarquables, dont le plus important est l'île de la Platière, sur le Rhône (484 hectares).

Les travaux de cartographie des réseaux écologiques à l'échelle régionale (Réseau écologique Rhône-Alpes) ont permis d'identifier plusieurs sites de passage dans le territoire du Scot, soulignant son rôle de carrefour écologique. Toutefois le maintien et le dynamisme de la diversité écologique, garantis par les habitats et les zones de déplacement de la faune et de la flore, sont menacés à différents niveaux :

→ fragmentation des espaces naturels par le mitage, les axes de déplacement et l'urbanisation le long de ces axes routiers, dans la vallée du Rhône;

- → des sites insuffisamment préservés par rapport à d'autres qui cumulent plusieurs niveaux de protection. Il paraît important aujourd'hui d'homogénéiser et d'améliorer la gestion du patrimoine naturel du territoire;
- → le fonctionnement de certains écosystèmes est menacé par la prolifération d'espèces non autochtones (la renouée du Japon par exemple) ; des espèces envahissantes menacent également la santé publique (ambroisie) ;
- → des milieux rares disparaissent par enfrichement du fait de la diminution de l'activité pastorale (pelouses sèches).



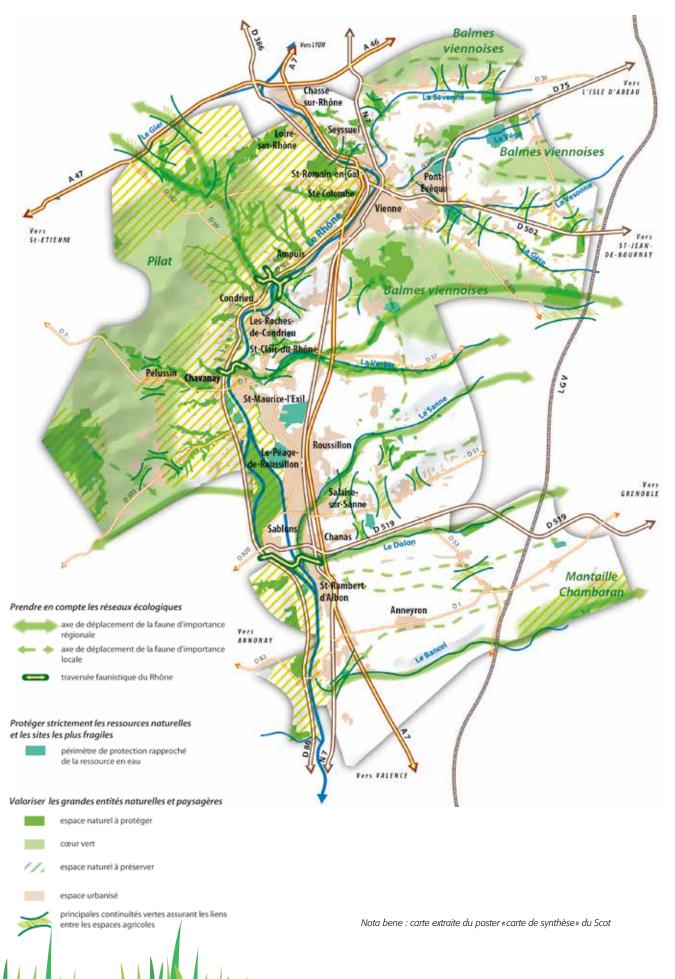
LE SCOT PORTEUR DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

Dès les prémices de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, la protection des espaces naturels et agricoles et le fonctionnement écologique ont été pleinement inscrits dans le projet de territoire.

En 2005, le Scot voit son volet environnemental considérablement enrichi, avec l'évaluation environnementale et la justification des choix. Plusieurs éléments viennent compléter le projet, jusqu'en 2010 et la loi Grenelle II.

Le Scot est reconnu par le législateur comme le document «clef de voûte» de l'aménagement du territoire et se voit assigner des responsabilités supplémentaires, en lien direct avec la question environnementale. Ainsi, le Scot peut mettre en place de nombreuses mesures, mais il doit aussi désormais fixer des orientations garantes du maintien de la biodiversité, de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. A l'obligation de moyens, s'ajoute l'obligation de résultats.

LES GRANDES ORIENTATIONS DU SCOT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ





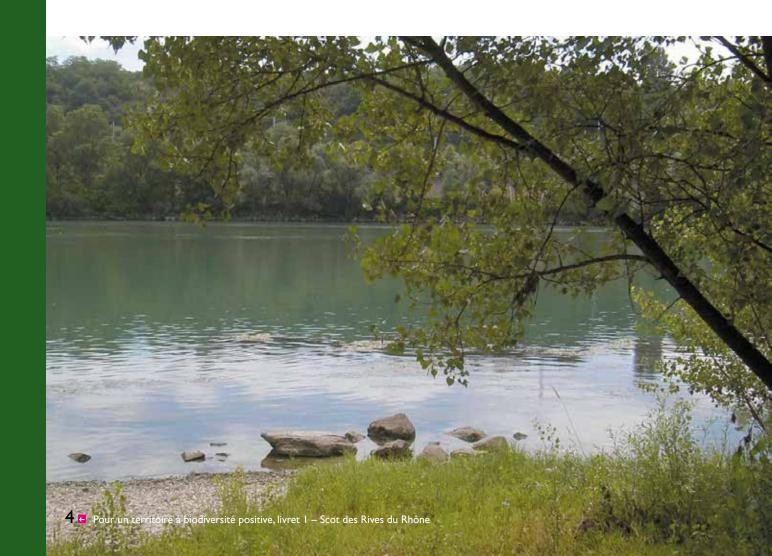
Les élus du Syndicat mixte se sont donc attachés à porter ce défi au-delà de la production d'un document d'urbanisme intercommunal, en mettant l'Homme au cœur des réflexions, pour faire vivre le Scot.

Le Scot participera globalement à la préservation de la biodiversité. Il limitera l'étalement urbain et la pression sur les espaces non construits. Il préservera les ressources, les terres agricoles. Il protégera les milieux naturels inventoriés et bien sûr les corridors écologiques.

En dépit de la richesse des prescriptions en matière environnementale, les élus du Syndicat mixte ont souvent défendu l'idée que « l'essentiel du Scot était en dehors du Scot ».

Pour agir sur la biodiversité, il ne faut pas tant compter sur un document d'urbanisme - aussi ambitieux soit-il - que sur la capacité des hommes qui l'ont produit à agir sur le terrain.

Les principes de subsidiarité et de compatibilité propres au Scot enrichissent en effet cette démarche en valorisant la «dépendance à l'autre» pour la mise en œuvre du projet.





OBJECTIF « BIODIVERSITÉ POSITIVE »

Dans le territoire des Rives du Rhône, comme au niveau national et mondial, la biodiversité est menacée par plusieurs dynamiques:

- la destruction des milieux naturels par un développement « désordonné » ;
- la surexploitation des ressources naturelles, notamment la ressource en eau ;
- les pollutions, aux sources nombreuses (activités industrielles, chimiques, agricoles, trafic routier);
- le changement climatique ;
- l'introduction d'espèces exotiques qui viennent concurrencer et mettre à mal d'autres espèces.

Les élus du Syndicat mixte sont allés encore un peu plus loin. Si la loi dite «Grenelle II» impose au Scot de faire en sorte que la biodiversité existante soit maintenue, ils ont pour ambition de se fixer un objectif de «biodiversité positive ».

Concrètement, le Scot devra permettre, à terme, une plus grande diversité et quantité des espèces et des milieux.

Aujourd'hui, aller dans cette direction doit être compris comme une opportunité et non plus comme une contrainte. Plusieurs objectifs sous-tendent ces actions :

- capitaliser les données ;
- faire partager la connaissance du territoire, des milieux qui le composent et des espèces les plus emblématiques ;
- inciter les élus, les techniciens, les habitants à prendre en compte la biodiversité dans leurs choix, dans leur projets, dans leur vie quotidienne.

Ce guide pédagogique a été réalisé dans le but de faire partager des éléments de connaissance du territoire et de ces milieux naturels.

Mais son objectif premier est bien de donner des clefs aux élus locaux et aux agents techniques pour intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement et dans la gestion quotidienne des collectivités locales.



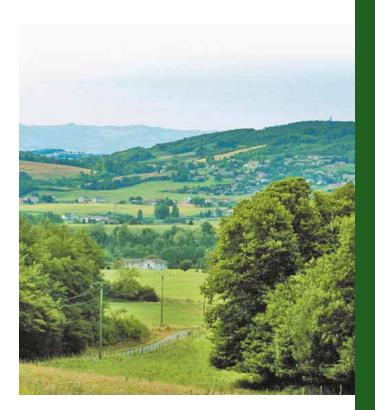
DES ACTIONS PRAGMATIQUES: LE RÉSEAU DE VEILLE ÉCOLOGIQUE, UNE CHARTE, UN GUIDE PÉDAGOGIQUE

Pour ce faire, les élus du syndicat ont fait le choix d'être rationnels et pragmatiques, en s'appuyant sur les acteurs environnementaux du territoire qui concentrent compétences et connaissances. Plus que des acteurs, ils sont désormais devenus des partenaires du Syndicat mixte au sein du réseau de veille écologique.

Ce réseau regroupe, depuis sa création fin 2009, huit membres actifs : Gère vivante, les amis de l'île de la Platière, le centre d'observation de la nature de l'île du Beurre, le Centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora), les Ligues de protection des oiseaux (LPO), le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes (Cen), le Parc naturel régional du Pilat et Rhône Pluriel.

Deux chantiers ont été ouverts en 2010 avec le réseau de veille écologique : la signature d'une charte en faveur de la biodiversité et la réalisation du présent guide pédagogique.

Courant 2012, des acteurs publics comme ViennAgglo et le Conseil général de l'Isère ont également rejoint le réseau.



Pourquoi protéger la biodiversité?

Définition

La **biodiversité** est la diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux différentes échelles biogéographiques.



DE OUOI PARLONS-NOUS?

La caractéristique principale de la Terre est la présence de la vie, mais plus encore la diversité du monde vivant.

Depuis 3,5 milliards d'années, la vie n'a cessé d'évoluer pour quitter les océans et conquérir les terres et les airs : plantes, animaux, champignons, bactéries, virus se sont développés. Ces espèces sont en interaction les unes avec les autres (prédation, coopération) mais aussi avec les milieux naturels qu'elles fréquentent. On parle alors de biotope, constitué par le sol, la topographie, le climat, l'eau.

L'évolution du vivant s'appuie sur ces relations, la diversité des écosystèmes favorisant la diversité des espèces.

La biodiversité, ou diversité biologique, désigne l'ensemble des formes de vie sur la Terre.

Ce concept recouvre la grande variété du vivant, dont chaque élément dispose de caractères génétiques uniques : des virus microscopiques aux plus grands mammifères de la planète comme la baleine bleue, des plantes telles les algues ou le séquoia géant, en passant par les vastes paysages offrant une diversité d'écosystèmes. L'humanité fait partie intégrante de cette biodiversité.



UN CONCEPT PORTEUR DE DÉFIS

Si la diversité des animaux et des plantes vivant sur notre planète nous est familière, nous sommes moins conscients du rôle crucial de la biodiversité dans le maintien de notre cadre de vie commun, ou pour notre bien-être, qu'il soit physique ou spirituel.

Le contenu de nos assiettes, les énergies fossiles, une grande partie des médicaments et du textile sont directement issus de la biodiversité. Elle nous rend encore bien d'autres services : pollinisation des plantes, fertilisation des sols, épuration de l'eau, prévention des crues et régulation du climat... sans compter les fleurs à respirer et les paysages à admirer. La biodiversité est le support de notre quotidien.



PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITÉ DU VIVANT À TOUTES LES ÉCHELLES

La biodiversité est la variété du vivant et se considère à plusieurs niveaux : la diversité des gènes, des espèces et celle des écosystèmes dessinant les paysages. Il serait réducteur de ne faire état que de ces composantes sans en saisir les interactions. La biodiversité n'est pas un simple catalogue d'espèces, de gènes ou d'écosystèmes mais un ensemble dynamique variant dans l'espace et au cours du temps. Les relations dynamiques entre les différents niveaux se déduisent intuitivement les unes des autres. Une espèce est définie entre autres par ses gènes ; un écosystème est caractérisé par ses communautés d'espèces et son milieu; un paysage par sa mosaïque d'écosystèmes et ses activités humaines. Les différents niveaux de diversité sont imbriqués les uns dans les autres telles des poupées russes, et évoluent en permanence au gré des perturbations et des interactions. Chaque niveau de biodiversité influence les autres niveaux et subit leurs variations en retour.

LA BIODIVERSITÉ, L'HOMME, LE TERRITOIRE

Si on parle maintenant autant de biodiversité, c'est bien en raison d'interactions essentielles dont celles causées par nos activités. Il faut savoir que la disparition d'une espèce entraîne une simplification et une fragilisation de l'écosystème, voire la disparition d'espèces associées. En règle générale, plus un écosystème est diversifié, plus il est productif et stable. Les écosystèmes trop dégradés finissent par ne plus assurer leurs fonctions, ni les services qu'ils rendent aux sociétés humaines.

Chaque territoire peut déceler différents aspects de biodiversité. Ou'elle soit remarquable, rare, ordinaire, chaque forme est interconnectée et mérite autant d'attention qu'une autre. Chaque espèce contribue au bon fonctionnement de son écosystème et doit être préservée.

La biodiversité est vitale pour :

Notre **alimentation** : pêche, agriculture, élevage. Activités humaines les plus liées au vivant. La diversité des espèces et la diversité génétique de l'agriculture sont illustrées par les variétés de fruits, de légumes, de races d'animaux, jusqu'aux micro-organismes utilisés dans les productions alimentaires (par exemple les champignons pour les fromages).

Nos **activités** : le bois, le coton, la laine, le caoutchouc, les agro-carburants sont des matières premières pour l'artisanat et l'industrie.

L'**équilibre** de notre planète : les interactions des espèces avec leur habitat et des espèces entre elles forment un tout. C'est cet ensemble qui assure le bon fonctionnement des écosystèmes.

Mais la biodiversité est irremplaçable pour bien d'autres raisons.

Voici les **services** écologiques ou écosystémiques que les sociétés humaines tirent de la biodiversité :

- ▶ fibres textiles
- ▶ combustibles
- ressources génétiques
- ► substances biochimiques
- ▶ médicaments
- ► régulation des maladies
- ▶ eau douce
- ▶ épuration des eaux
- régulation du climat
- ► lutte contre l'érosion des sols
- ▶ protection contre les orages et les inondations
- **▶** pollinisation
- ► dispersion des graines
- ➤ ressources ornementales
- esthétisme
- ▶ loisirs
- ► questions spirituelles & religieuses
- ► inspiration culturelle et artistique
- ► sentiment d'appartenance



Publication:

Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR) Espace Saint-Germain Bâtiment l'Orion 30, avenue du général Leclerc 38200 VIENNE

Tél : 04 74 48 64 71 Fax : 04 74 54 42 50

contact@scot-rivesdurhone.com www.scot-rivesdurhone.com Pilotage de la démarche :

Cédric Le Jeune (SMRR)

Référent : Laurence Berne Agence d'urbanisme

04 78 63 43 50 l.berne@urbalyon.org

Infographie: Agence d'urbanisme

Cartographie: SMRR,

Agence d'urbanisme **Photos :** SMRR, Réseau de veille,

Agence d'urbanisme



